

## Besoin d'aide ?

**Vous avez des questions, vous n'êtes pas à l'aise avec Internet, vous ne disposez pas d'une connexion Internet, des outils numériques nécessaires :**



**La Ville de Mulhouse est à votre écoute et vous propose un accompagnement**



**Par téléphone** au 03 89 32 58 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h



**Par e-mail :** [Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr](mailto:Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr)



**D'autres structures peuvent aussi vous accompagner :**

**L' Espace France Services Drouot-Barbanègre**  
67 rue de Sausheim, tél. 03 69 77 77 24

**L'Espace France Services Coteaux**  
25 rue Mathias Grünewald, tél. 03 68 32 11 52

**L'Espace France Services Lavoisier-Brustlein**  
59 allée Glück, tél. 03 89 45 90 02

**L'Espace France Services Mulhouse Centre**  
Sous-Préfecture, 2, place du Général de Gaulle,  
tél. 03 89 33 45 68 ou 03 89 33 45 49

**Le Bus France Services**  
Il sillonne les quartiers mulhousiens. Tél. 07 71 83 37 25 pour connaître les jours où le bus stationne à proximité de chez vous

**Direction de l'Éducation, Ville de Mulhouse**  
BP 10020 68948 Mulhouse Cedex 9

# Rentrée 2025 Inscriptions en ligne

## Écoles maternelles et élémentaires

**e-services.mulhouse-alsace.fr**  
rubrique inscriptions scolaires

**Pensez à inscrire votre enfant !**  
L'inscription en maternelle (petite section) ou en élémentaire (CP) n'est pas automatique.

**Du lundi 6 janvier au dimanche 26 janvier**  
École élémentaire - CP

**Du lundi 20 janvier au dimanche 9 février**  
École maternelle - enfants nés en 2022



L'inscription de votre enfant en maternelle (petite section) ou en élémentaire (CP) n'est pas automatique.

**PENSEZ À INSCRIRE VOTRE ENFANT**



## Inscription en ligne, pour qui ?

- **Pour les enfants scolarisés en grande section de maternelle**  
Inscription en école élémentaire (CP) du 6 janvier au 26 janvier 2025.
- **Pour les enfants nés en 2022**  
Inscription en école maternelle (Petite Section) du 20 janvier au 9 février 2025. La scolarisation est obligatoire pour les enfants dès l'âge de trois ans.
- **L'inscription scolaire doit être faite par la ou les personnes détentrices de l'autorité parentale.**

## Inscription en ligne, comment ?

### 1 | Préparez les pièces justificatives nécessaires en format PDF (documents scannés) ou photos lisibles (prises avec votre téléphone portable).

- pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour) du détenteur de l'autorité parentale
- livret de famille ou extrait original de l'acte de naissance avec filiation de l'enfant à inscrire
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe/Internet, contrat de location d'un bailleur social).

### Pour des demandes de dérogation ou des situations particulières, des justificatifs supplémentaires sont demandés :

- Pour les gardiennes : attestation de gardienne (disponible sur la plateforme ou sur le site Internet de la Ville), justificatif de domicile de moins de trois mois de cette personne, justificatif d'activité professionnelle du/des parent(s) (attestation employeur...).
- Pour les demandes de dérogation : le formulaire rempli (disponible sur la plateforme)
- Pour les situations particulières : attestation d'hébergement d'un particulier ou d'un centre d'accueil (demandeurs d'asile, aide à l'enfant), d'un certificat médical d'un spécialiste ou d'un centre hospitalier.

### 2 | Connectez-vous via un ordinateur, une tablette, un smartphone sur le site Internet [e-services.mulhouse-alsace.fr](https://e-services.mulhouse-alsace.fr)

- **Si vous avez déjà un compte**, connectez-vous puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires Mulhouse, puis sur Rentrée 2025/2026.
- **Sinon, créez votre compte** à l'aide d'une adresse mail et d'un mot de passe, puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires Mulhouse, puis sur Rentrée 2025/2026.

### 3 | Remplissez le dossier d'inscription en suivant les instructions et ajoutez les pièces justificatives nécessaires.



**Tout dossier incomplet et/ou non remis dans les délais ne sera pas traité en priorité.**



*Pour la saisie de votre adresse, tapez tout simplement les première lettres du nom principal de votre rue (ex KEN pour avenue du Président Kennedy)*

### 4 | Une fois le dossier rempli et si vous en avez le besoin, vous pouvez prendre un rendez-vous. Celui-ci aura lieu à la **Direction de l'Éducation, 11 avenue du Président Kennedy**.

Possibilité de prendre rendez-vous via le site Internet [e-services.mulhouse-alsace.fr](https://e-services.mulhouse-alsace.fr)

### 5 | A la fin de votre inscription, vous recevez un code à noter et à garder. Il vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier. Vous recevrez également un mail récapitulatif de votre demande.

## Et après l'inscription en ligne ?

- **Début mai, vous recevrez par courrier postal l'affectation scolaire de votre enfant.** L'inscription définitive sera à faire auprès de l'école d'affectation selon les modalités figurant dans le courrier.